

À partir du 1^{er} août 2026

L'OFFRE MIXCITÉS SUR MESURE

Choisissez votre formule :

- ☐ Pass MixCités **Régulier**
- ☐ Pass MixCités **Occasionnel**
- ☐ Pass MixCités **Mobilité Jeune**
(non cumulable avec Sub Classe)

Utilisateur de l'abonnement

N° de la carte SimpliCités

(s'il en possède déjà une) _____

☐ Melle ☐ Mme ☐ M.*

Nom* _____

Prénom* _____

Date de naissance* (JJ/MM/AAAA) | | | | | | | | | | | |

Adresse* _____

Code Postal* | | | | | | | | Ville* _____

Téléphone | | | | | | | | | | | |

E-mail (en majuscules) _____

* Champs obligatoires

- ☐ **Cochez la case ci-contre si vous ne nous autorisez pas à conserver informatiquement votre photo.**



POINTS ACCUEIL

ESPACE INFO MOBILITÉS

Place de la République — Nancy
Du lundi au samedi de 7h à 19h.

AGENCE LE SIT

7 avenue du Général de Gaulle — Pompey
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi :
8h > 12h30 et 13h30 > 18h.

Mardi : 8h30 > 12h30 et 13h30 > 19h.

Samedi : 9h > 12h.

[Juillet/août du lundi au vendredi :
8h30 > 12h30 et 14h > 17h.
Samedi : 9h > 12h.

ALLO SUB

Du lundi au samedi de 7h à 19h.

08 11 44 48 54 (0,06 € par minute)

INTERNET SUB

reseausub.fr

RÉSEAU SUB

Ne pas jeter sur la voie publique. 08/2026

ABONNEMENT MIXCITÉS FORMULES SUR MESURE

MIXCITÉS **RÉGULIER**
MIXCITÉS **OCCASIONNEL**
MIXCITÉS **MOBILITÉ JEUNE**



0811 444 854
(0,06 €/min.)



reseausub.fr



reseausub



SEULS VOS DÉPLACEMENTS RÉELS SONT FACTURÉS

Avec les formules sur mesure, payez uniquement les déplacements que vous avez réellement effectués. Les déplacements réalisés dans le mois feront l'objet d'une facture 30 jours après et d'un prélèvement sur votre compte 60 jours après.

- > L'abonnement prend effet le 1^{er} du mois suivant le jour d'achat. Il peut être résilié gratuitement en effectuant votre demande avant le 25 du mois précédent.

Pass MixCités Régulier

1,50 € de 7 h à 9 h
et de 16 h à 19 h

0,85 € avant 7 h, de 9 h à 16 h,
après 19 h et week-end

Le montant mensuel est plafonné à **46,50 €**.

Une partie fixe de 5€ est facturée si un déplacement est réalisé sur le mois du 1^{er} au 31.

Pass MixCités Occasionnel

1,50 € de 7 h à 9 h
et de 16 h à 19 h

1,30 € avant 7 h, de 9 h à 16 h,
après 19 h et week-end

Le montant mensuel est plafonné à **53,50 €**.

Une partie fixe de 1€ est facturée si un déplacement est réalisé sur le mois du 1^{er} au 31.

Pass MixCités Mobilité Jeune

0,35 € par voyage + une partie fixe de 2 €
si seulement un déplacement est réalisé sur le mois du 1^{er} au 31.

Le montant mensuel est plafonné à **14,75 €** (l'abonnement prend fin le 31 juillet de l'année des 18 ans). Une remise de 1€ est accordée si un Pass Régulier ou un autre Pass Mobilité Jeune est facturé au même payeur sur le même compte. Cet abonnement est non cumulable avec un abonnement Sub Classe. Disponible en agence.

Cet abonnement est personnel, il ne peut être prêté ni utilisé pour voyager à plusieurs.

LA VALIDATION EST OBLIGATOIRE À CHAQUE MONTÉE, Y COMPRIS LORS D'UNE CORRESPONDANCE.



Remplissez ce formulaire en joignant les pièces justificatives et votre règlement et renvoyez-le à l'adresse indiquée.

Une fois votre dossier traité, vous recevrez un courrier vous indiquant la marche à suivre.

Remplissez ce formulaire en joignant votre photo d'identité (au format 4,5 x 3,5 cm, sur fond clair, non scannée, non photocopiée, non utilisée), les pièces justificatives et votre règlement et renvoyez-le à l'adresse indiquée. Vous recevrez à votre domicile la carte SimpliCités chargée de votre abonnement MixCités.

- > Paiement par prélèvement automatique entre le 10 et le 15 de chaque mois suivant l'émission de la facture, pour l'ensemble des voyages réalisés le mois précédent ;
- > Aucun prélèvement effectué si vous n'avez pas voyagé ;
- > Remise de 1 € sur le total facturé si un Pass MixCités Régulier ou un autre Pass MixCités Mobilité Jeune est facturé au même titulaire de compte (valable pour le Pass Mobilités Jeune – 18 ans) ;
- > Facture envoyée au domicile et au nom du titulaire de compte.

> Pièces à fournir par le payeur :

- une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz, facture de téléphone fixe (pas de facture de téléphone portable), avis d'imposition);
- un RIB du représentant légal;
- le mandat de prélèvement SEPA (au dos) rempli et signé;
- ce formulaire complété et signé par le payeur.

- sa carte SimpliCités s'il en possède déjà une ;
- ou une photo d'identité (au format 4,5 x 3,5 cm, sur fond clair, non scannée, non photocopiée, non utilisée) et une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire, livret de famille, carte de séjour) s'il ne possède pas de carte SimpliCités.



- **Espace Info Mobilités :**
Place de la République,
54000 Nancy
- **Agence Le Sit :**
7 avenue du Général de
54340 Pompey

Les informations recueillies par Keolis font l'objet d'un traitement informatisé nécessaire à la gestion des relations commerciales ainsi qu'à la gestion des impayés. Ces données sont destinées à Keolis qui est responsable de traitement. Vos données sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible sur www.reseausub.fr. Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement à des fins commerciales. Vous pouvez exercer ces droits ou adresser toute autre question à reseausub@keolis.com ou au service clientèle du Réseau Sub – Place de la République – 54000 Nancy. Les conditions générales d'abonnement sont disponibles sur demande dans les agences commerciales et sur le site www.reseausub.fr.

- > **Les prélèvements seront effectués entre le 10 et le 15 de chaque mois.**
- > **En cas de rejets bancaires** (hors incident technique non imputable au payeur), vous vous engagez à régler le montant du ou des mois non prélevé(s) dont vous êtes redevable.
- > **Modification du compte bancaire :**
Pour tout changement de votre compte bancaire, vous devez vous adresser à l'une de nos agences commerciales muni d'un RIB afin d'établir un nouveau mandat. Ces modifications doivent nous parvenir avant le 25 du mois précédent pour un effet à la date du prélèvement.
- > **Changement d'adresse :**
Lors de votre déménagement, vous devez nous adresser un nouveau justificatif de domicile de moins de deux mois.

> En cas de perte, vol ou dégradation de votre carte SimpliCités, elle peut être bloquée dans le système et rendue inutilisable. Un duplicata vous est alors fourni contre un montant de 5 euros pour les frais de la carte.

Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires SEPA, vous allez signer un mandat qui autorise Keolis à émettre des ordres de prélèvements SEPA auprès de votre banque. Il est caractérisé par une référence unique (RUM) et par l'identifiant du créancier (ICS) qui figurent sur le document. Keolis vous notifiera préalablement, de préférence par courriel ou sms, au moins 5 jours calendaires avant la date de prélèvement.

Vous pouvez contester auprès de votre banque, dans un délai de 8 semaines à compter de la date de débit de votre compte, un prélèvement autorisé.

En cas de contestation qui s'avérerait injustifiée, Keolis se réserve le droit de vous facturer les frais de gestion. En cas de modification ou de révocation du mandat, vous devez vous adresser à l'une de nos agences commerciales.

[illegible]

* Champs obligatoires

Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR71ZZZ86E1D4
Nom du Créancier : Keolis
3 rue de la Sablière, 54136 Bouxières-aux-Dames

- ☐ J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente.
- ☐ J'ai lu et j'accepte les modalités de traitement des données.

Date et signatures

du paveur

de l'utilisateur